

Lille, le **12 FEV. 2024**

Messieurs les Maires,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SCEA GAMEZ LEPEVE concernant l'opération suivante : **création de trois forages d'essai parcelle ZM23 à Awoingt et un forage d'essai parcelle ZB153 à Wambaix.**

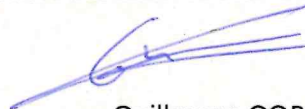
Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n° 23-0100038397 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable de l'Unité
Gestion des Eaux Souterraines,



Guillaume CORON

Messieurs les Maires
des communes d'Awoingt et de Wambaix

Réf. : **135/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

12 FEV. 2024

(Date)

Messieurs les Maires

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 124-17 du code de l'aménagement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SCEA GAMES LEPEVE concernant l'opération suivante : création de trois forages d'eau parcellaire 5M23 à l'avoine et un forage d'eau parcellaire 5M23 à Wambaix.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie, dans une notice de vote (1) non datée, copie de la décision de principe, le détail de la situation de la commune concernée, cette décision.

Je vous prie de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à l'adresse suivante ou à l'adresse indiquée en bas de page.

L'ordre public de l'eau en matière de l'agriculture de la commune, l'arrêté de vote n° 23-01002332 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (adresse postale suivante).

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable de l'Unité
Gestion des Forages

Guillaume CORON

Messieurs les Maires
des communes d'Avant et de Wambaix

(Date)

132/16

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 124-17 du code de l'aménagement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SCEA GAMES LEPEVE concernant l'opération suivante : création de trois forages d'eau parcellaire 5M23 à l'avoine et un forage d'eau parcellaire 5M23 à Wambaix.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie, dans une notice de vote (1) non datée, copie de la décision de principe, le détail de la situation de la commune concernée, cette décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Création de trois forages d’essai parcelles ZM23 à
Awoingt et un forage d’essai parcelle ZB153 à
Wambaix
SCEA GAMEZ LEPEVE
Dossier Loi sur l’Eau n°23-0100038397

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :

